

REÇU LE 28 JAN. 2025

QUESTION ORALE DE M. MOHAMED OURIAGHLI, DÉPUTÉ DU GROUPE SOCIALISTE

À M. BERNARD CLERFAYT CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESIONELLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES, AU SEIN DU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

Concernant « Les jeunes NEETs en Région bruxelloise »

Monsieur le Ministre,

La problématique des NEETs (ni à l'emploi, ni en formation, ni en stage), bien qu'elle soit en diminution, toucherait environ 11% des jeunes Bruxellois âgés de 15 à 29 ans, se retrouvant dans cette situation bien souvent marquée par un cumul de difficultés socio-économiques, éducatives et structurelles. Ces jeunes proviennent majoritairement de quartiers populaires où les trajectoires de vie sont façonnées par des facteurs tels que la précarité et le décrochage scolaire. Les phénomènes de ségrégation urbaine, dans certaines communes, exacerbent ces inégalités en limitant l'accès à des opportunités professionnelles et éducatives pour les jeunes issus de milieux défavorisés.

Le dernier accord de majorité du Collège de la COCOF a reconnu l'ampleur de ce problème en affirmant une volonté forte de lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes. Cet engagement s'est traduit par plusieurs initiatives dont le renforcement de la Garantie pour la Jeunesse, le développement de parcours individualisés d'accompagnement ou encore la participation au plan transversal pour l'inclusion des jeunes. Ces mesures visent à redonner confiance à ces jeunes envers les institutions publiques, tout en leur offrant des perspectives d'avenir concrètes.

D'autres initiatives, telles que le soutien apporté à des projets pilotes de CPAS pour réintégrer ces jeunes, témoignent de l'importance d'une approche transversale, impliquant les acteurs associatifs, scolaires et institutionnels. Pourtant, malgré ces efforts, les NEETs restent encore sous-représentés dans les politiques publiques.

Il est essentiel de rappeler que la période de jeunesse est souvent marquée par des phases de transition et de « construction de soi ». Les dispositifs publics doivent donc non seulement fournir un accompagnement adapté, mais également reconnaître et soutenir les aspirations des jeunes, afin de transformer ces périodes de vulnérabilité en opportunités d'émancipation et d'insertion durable dans la société.

Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous poser les questions suivantes :

 En ce qui concerne la Garantie pour la Jeunesse, quelles ont été les contributions de la COCOF et de Bruxelles Formation, durant la législature, pour diminuer le chômage des jeunes de moins de 25 ans et contribuer à l'amélioration de leurs compétences au sens large ? Avez-vous connaissance du pourcentage de jeunes accompagnés qui ont réussi à s'insérer durablement dans un emploi, une formation ou un stage ?

- S'agissant du plan transversal pour l'inclusion des jeunes, quelles collaborations ont été mises en place, et soutenues par la COCOF, avec les écoles, associations et maisons de jeunes pour favoriser une approche coordonnée ? Existe-t-il des indicateurs de succès permettant de mesurer son impact ?
- Bruxelles Formation a participé au projet « Jeunes dans la Cité des Métiers » : comment ce dispositif a-t-il été adapté pour répondre aux besoins spécifiques des NEETs ? Quels résultats concrets ont été obtenus par son action ? La cellule NEETs créée au sein de la Cité des Métiers a vu se développer des projets entre 2019 et 2022 : avec quels résultats ? Qu'en est-il du travail de cette cellule spécifique depuis 2022 ?
- Enfin, la COCOF soutient annuellement, depuis 2014, un programme permettant à une centaine de jeunes, dont une quantité importante de NEETs, de réaliser un Service Citoyen. Comment assure-t-elle la promotion de ce programme et parvient-elle à toucher ce publiccible? Quel bilan en tirez-vous, notamment en termes d'impacts observés sur l'insertion sociale et professionnelle des NEETs?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mohamed OURIAGHLI

Député PS